



Table des matières

● ● ● ● ●	1 Droits politiques et démocraties	p. 3
● ● ● ● ●	2 Partis politiques et groupes de pression	p. 7
● ● ● ● ●	3 Les impôts	p. 9
● ● ● ● ●	4 Epargne et placements	p. 14
● ● ● ● ●	5 Crédits, cartes de crédit et garanties	p. 15
● ● ● ● ●	6 Le compte-rendu	p. 17
● ● ● ● ●	7 Le rapport	p. 17
● ● ● ● ●	8 Le résumé	p. 18
● ● ● ● ●	9 La synthèse	p. 18

● Obligatoire	Artisanal / Industriel - Formation en 3 ans
○ Facultatif	Artisanal / Industriel - Formation en 3 ans
● Obligatoire	Artisanal / Industriel - Formation en 4 ans
○ Facultatif	Artisanal / Industriel - Formation en 4 ans
● Obligatoire	Santé / Social
○ Facultatif	Santé / Social
● Obligatoire	Technique / EMF
○ Facultatif	Technique / EMF
● Obligatoire	Artistique
○ Facultatif	Artistique

1 Droits politiques et démocraties

1.1 Les démocraties

La démocratie est le régime politique dans lequel le peuple est souverain (du grec dêmos, « peuple » et krâtos, « souveraineté »).

Caractéristiques des démocraties

Pouvoirs	sont <u>séparés</u> (voir ci-dessous).
Constitution	garantit les libertés fondamentales et le fonctionnement de l'Etat.
Gouvernement	formé des <u>élus du peuple directement ou indirectement</u>
Peuple	est <u>souverain</u>
Elections	<u>libres</u>
Règle de décision	système majoritaire
Opposition	garantie
Partis politiques	<u>nombreux</u>
Exemples	France, Suisse, Etats-Unis
Risque(s)	Abstentionnisme des citoyennes et citoyens lors de votations



L'importance de la place de l'apprenti dans la société évolue tout au long de sa formation, mais prend un poids considérable lors de son accession à la majorité. Devenir adulte implique des investissements dans la société : devoirs politiques, économiques... et également des risques plus ou moins importants : endettement, poursuite, perte d'acquis sociaux...

Types de démocraties

Reliez les éléments de gauche aux définitions de droite :

Démocratie directe

Démocratie semi-directe

Démocratie indirecte
(ou représentative)

Les citoyens élisent des représentants qui seront alors chargés d'établir les lois et/ou de les exécuter : *France et Angleterre*.

Le pouvoir est exercé directement par les citoyens, sans l'intermédiaire d'organes représentatifs : *assemblée communale et Landesgemeinde*.

Les citoyens élisent des représentants qu'ils chargent d'établir les lois et de les exécuter, mais les citoyens peuvent aussi être amenés à proposer ou refuser des lois (par l'initiative ou le référendum) Ex : Suisse.

1.2 Les monarchies

La monarchie est un système politique où l'unité du pouvoir est symbolisée par une seule personne, appelée monarque (du grec mono « seul » et arke « pouvoir »). Elle n'est ni nécessairement une royauté, ni nécessairement héréditaire.

Types de monarchies

Reliez les éléments de gauche aux définitions de droite :



Monarchie parlementaire •

Monarchie absolue •

Le monarque détient tous les pouvoirs, mais se doit de respecter les Lois Fondamentales du Royaume. Ex : *la France sous Louis XIV, Qatar, Swaziland, Arabie Saoudite, etc.*

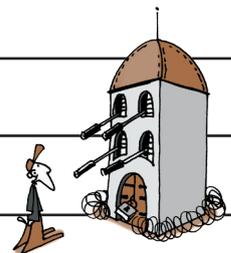
Le monarque n'exerce pas le pouvoir. Il est garant de la continuité des institutions. Ce système s'apparente à une démocratie. Ex : *Royaume-Uni, Belgique, etc.*

1.3 Les dictatures et régimes despotiques

La dictature désigne un régime politique dans lequel une personne ou un groupe de personnes exercent tous les pouvoirs de façon absolue, sans qu'aucune loi ou institution ne les limitent. La démocratie populaire est une forme de dictature exercée dans les pays communistes.

Caractéristiques essentielles des dictatures

Pouvoirs	sont exercés par une seule personne ou une minorité	
Elections	<u>n'ont pas lieu</u>	
Règle de décision	selon la volonté du dictateur	
Opposition	<u>est interdite</u>	
Partis politiques	inexistant ou unique.	
Exemples	Hitler (Allemagne) Mussolini _____ (Italie) Franco (Espagne) Salazar (Portugal) Ceaucescu (Roumanie)	Mao _____ (Chine) Kadhafi _____ (Libye) Kim Jong-un (Corée Nord) Staline (URSS)



La démocratie dans le monde

Pays et territoires classés selon l'indice de démocratie en 2021 *

Démocraties pleines

● 9,00-10,00

● 8,00-8,99

Démocraties imparfaites

● 7,00-7,99

● 6,00-6,99

Régimes hybrides

● 5,00-5,99

● 4,00-4,99

Régimes autoritaires

● 3,00-3,99

● 2,00-2,99

● 0-1,99

● Absence de données

* basé sur 60 indicateurs regroupés en 5 catégories : processus électoral et pluralisme politique, libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, participation et culture politique.

Source : The Economist Intelligence Unit



statista

1.4 Les trois pouvoirs

Pouvoir législatif

Il est chargé de voter les lois, d'orienter le budget de l'État et de contrôler l'action du pouvoir exécutif.

- il vote les lois (sous réserve du droit de référendum)
- il vote le budget de l'État
- en Suisse, il élit le pouvoir exécutif

Pouvoir exécutif

Il est chargé de gérer la politique courante de l'État et de mettre en oeuvre les lois votées par le pouvoir législatif.

- il dirige la force publique
- il représente l'État
- il dirige la force militaire
- il dirige l'administration
- il dirige la diplomatie
- il édicte des règlements

Pouvoir judiciaire

Il a pour rôle de veiller à l'application uniforme de la loi et sanctionne son non-respect.

1.5 La Suisse est un état fédéral

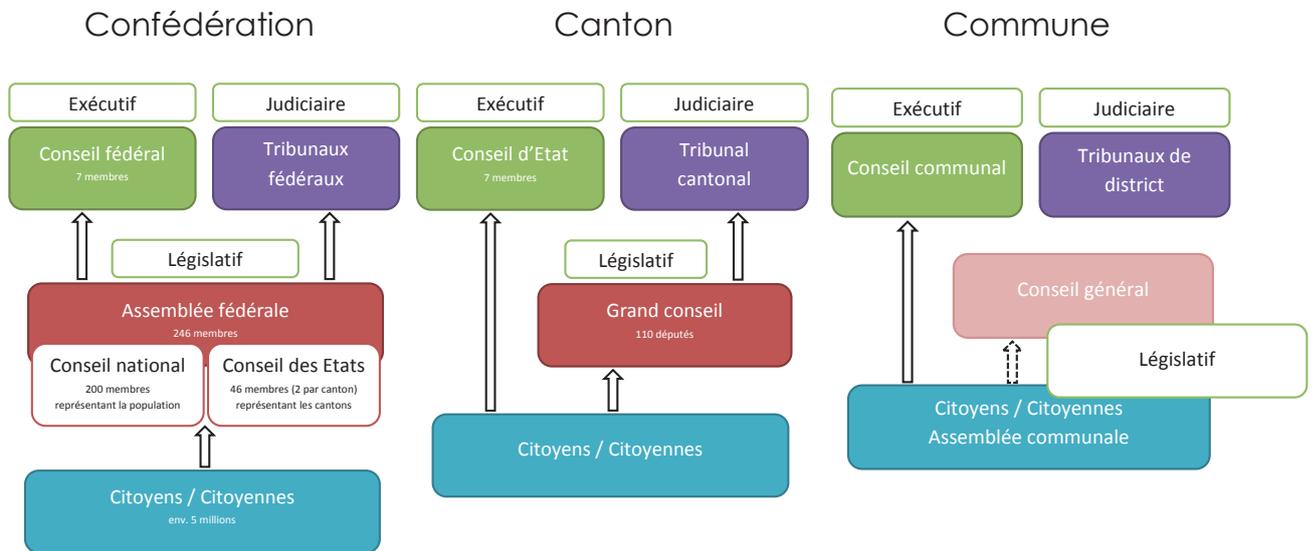
La Suisse est un état fédéral comportant 3 niveaux politiques :

la Confédération, les cantons
et les communes.

Un état fédéral est composé de différents états qui ont une autonomie plus ou moins grande mais qui respectent tous quelques règles communes.

Le système fédéral est très répandu : il existe en Allemagne, aux USA, en Russie, en Belgique, etc.

Il se distingue de l'état unitaire qui ne connaît qu'un seul niveau de pouvoir et où toutes les décisions peuvent théoriquement être prises dans la capitale. (exemple: Italie, France, Espagne...)



1.6 Les caractéristiques de la démocratie suisse

- Comme la plupart des pays, la Suisse possède une Constitution et garantit la séparation des pouvoirs.
- Les partis politiques sont nombreux en raison du fédéralisme et de la représentation proportionnelle au Parlement fédéral.
- Le système politique est appelé démocratie mixte ou démocratie semi-directe. C'est-à-dire que le corps électoral élit ses représentants tout en conservant le droit d'agir directement comme législateur grâce au référendum et à l'initiative populaire.

1.7 Initiative et référendum

La Suisse offre à ses citoyens majeurs deux droits politiques supplémentaires. Ces droits existent aux niveaux de la Confédération et des cantons, et dans une moindre mesure au niveau communal.

Ces droits n'existent pas au niveau européen.

L' initiative

La possibilité de proposer une modification de la Constitution (modifier ou supprimer un article, ajouter une nouvelle règle). Pour obtenir une votation populaire, il faut récolter 100'000 signatures dans un délai de 18 mois.

Le référendum

La possibilité d'exiger un vote populaire pour dire oui ou non à une décision prise par ses élus. Dans ce cas, il faut récolter 50'000 signatures dans un délai de 100 jours.

Lorsqu'ils touchent à la Constitution, l'Initiative et le Référendum seront acceptés s'ils obtiennent double majorité (peuple + cantons). Lorsqu'il s'agit d'une loi, la majorité des voix du peuple suffit.



2 Partis politiques et groupes de pression

Les citoyens qui participent activement à la vie politique défendent des idées et des intérêts très différents les uns des autres.

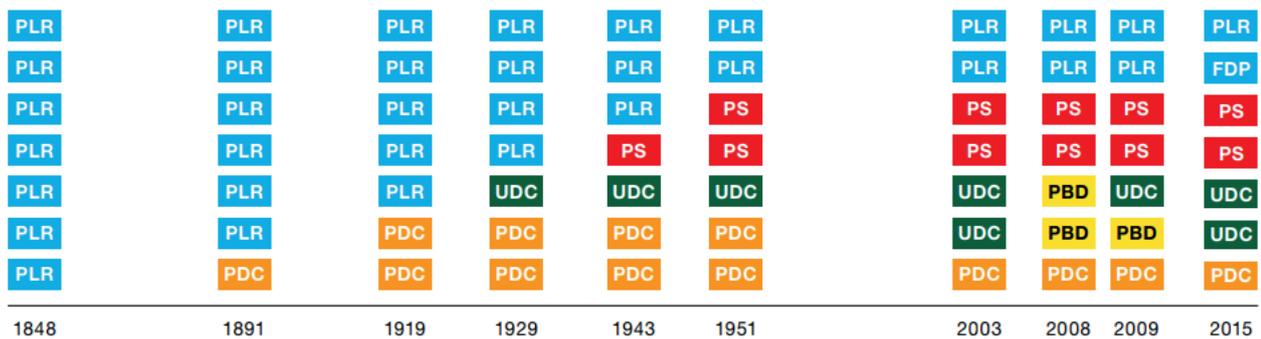
- | | |
|--|---|
| Certains défendent des idées de gauche : <ul style="list-style-type: none"> • <u>défense des plus faibles</u> • <u>l'Etat doit jouer un rôle important</u> | D'autres défendent des idées de droite : <ul style="list-style-type: none"> • <u>défense du risque individuel</u> • <u>loi du marché et de la concurrence</u> |
|--|---|

PSS = Parti socialiste suisse
 Les Verts = Parti écologiste suisse

Centre = PDC + PBD
 PLR = Parti libéral radical
 UDC = Union démocratique du centre
 PBD = Parti bourgeois démocratique



2.1 La composition politique du Conseil Fédéral depuis 1848.



En **1848**, le Conseil fédéral est composé de sept radicaux (aujourd'hui PLR. Les Libéraux-Radicaux). Les radicaux gouvernent seuls pendant 43 ans.

En **1891**, le premier représentant du Parti catholique-conservateur (futur PDC, aujourd'hui Le Centre) fait son entrée au gouvernement, puis le deuxième en **1919**.

En **1929**, le Parlement élit un membre du parti des paysans, artisans et bourgeois (aujourd'hui UDC) au Conseil fédéral.

En **1943**, le premier social-démocrate (aujourd'hui PS) rejoint le gouvernement, puis le deuxième en **1951**.

En **1959**, les quatre grands partis conviennent de former un gouvernement selon la « formule magique » 2:2:2:1. Ce rapport de forces est resté inchangé pendant 44 ans.

En **2003**, l'UDC gagne un siège au détriment du PDC lors de l'élection du Conseil fédéral.

En **2008**, les deux représentants de l'UDC passent dans le giron du Parti bourgeois-démocratique (PBD) créé depuis peu.

En **2009**, un représentant de l'UDC est élu pour remplacer le représentant du PBD qui démissionne.

En **2015**, la représentante du PBD démissionne. Le Parlement élit un représentant de l'UDC pour la remplacer.

Depuis, le Conseil fédéral est de nouveau composé de quatre partis différents selon la « formule magique » 2:2:2:1.

2.2 Le rôle des partis politiques



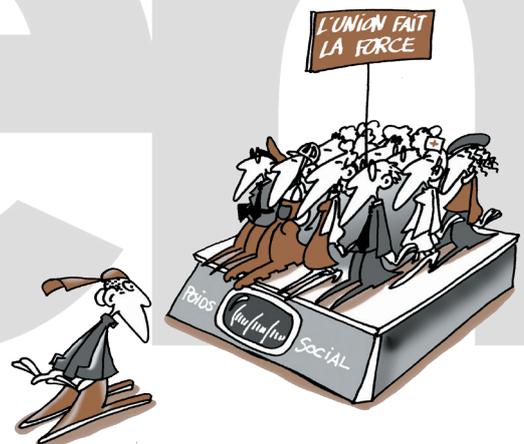
Pour simplifier, nous pouvons dire que le monde est divisé en deux grandes tendances idéologiques, la droite et la gauche, qui influencent l'interprétation économique et politique. Ainsi, ces influences se retrouvent, adaptées bien sûr, au niveau de la démocratie suisse où s'affrontent des partis de gauche (tendances sociales) et de droite (tendances libérales). Le débat politique va tourner autour du rôle de l'Etat, notamment par rapport à certains problèmes d'actualités :

- les assurances sociales
- la législation sur le travail
- la politique de l'environnement
- la politique d'asile
- l'enseignement

2.3 Les groupes de pression

Qu'est-ce qu'un groupe de pression ?

Il s'agit généralement d'une association formée par des citoyens afin de promouvoir une cause auprès de la population et des représentants élus du pays.



L'expression « groupe de pression », ou « lobby », désigne tous les mouvements, aussi bien publics que privés, qui cherchent à influencer les pouvoirs publics. Les groupes de pression ont généralement pour but de défendre les intérêts économiques des sociétés et des syndicats ainsi que les causes de mouvements dont les objectifs ne sont pas forcément d'ordre économique.

Les lobbys sont plus ou moins forts selon leur organisation ou leur financement. Ils peuvent apporter une expertise ou des connaissances que les élus n'ont pas. Néanmoins, lorsqu'ils sont très influents auprès des politiciens-nnes, ils posent un problème démocratique car les membres des groupes de pressions ne sont pas élus.

Un lobby n'a pas pour objectif de participer aux activités politiques représentatives mais d'influencer les élus. C'est en cela qu'il se distingue d'un parti politique bien que de nombreux élus fassent partie de groupes de pression.

Il y a différents types de groupes de pression :

Economiques : USS, Santéuisse, Economiesuisse, USAM, ASSUAS, USP, Uniterre, etc.



Sociaux : CARITAS, EPER, Publiceye, etc.

Ecologiques : Pro Natura, ATE, Greenpeace, WWF, etc.



Religieux : Conférence des évêques suisses, Fédération des Églises protestantes de Suisse, Fédération suisse des communautés israélites, etc.

Les lobbys sont difficiles à classer car leurs buts sont très nombreux puisque chaque groupe défend son propre objectif.

En Suisse, les groupes de pression participent aux procédures de consultation ainsi qu'aux commissions d'experts lors de la rédaction de lois. De plus, ce sont très souvent des lobbys qui lancent des initiatives ou des référendums.

3 Les impôts

3.1 Les missions de l'Etat

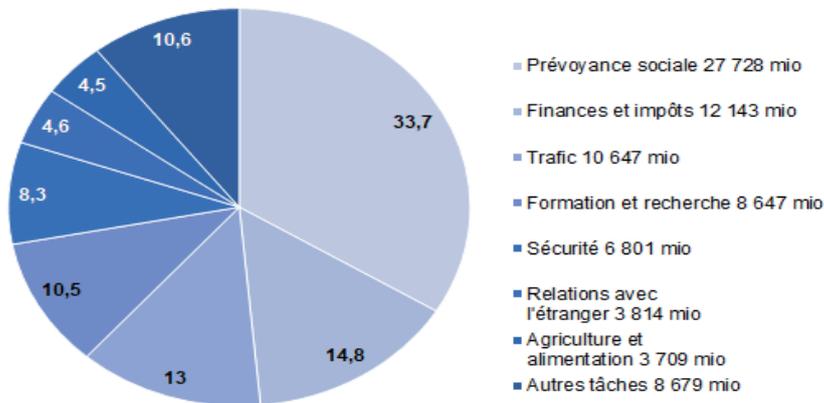
L'Etat gère les intérêts de la collectivité. Aujourd'hui, ses missions sont les suivantes :



- satisfaire un certain nombre de besoins collectifs (par exemple l'armée, l'épuration des eaux) qui ne sont pas pris en charge par l'économie privée. Les raisons de ce choix sont multiples (assurer un service équitable, garantir la gratuité, etc.) ;
- veiller à diminuer les inégalités sociales et assurer une certaine redistribution des richesses selon des objectifs économiques et sociaux ;
- garantir que chacun respecte les règles de l' économie de marché ;
- intervenir lorsque l'économie est en crise ;
- veiller au respect et à la protection du milieu naturel ;
- assurer de bonnes relations avec l'étranger.

3.2 Les dépenses de l'Etat

En 2021, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé environ 208 milliards de francs qui se répartissent comme suit dans les postes principaux :



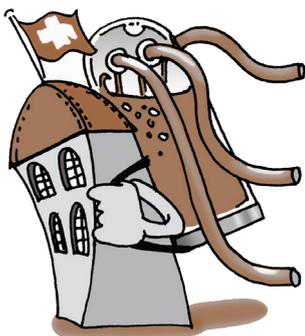
Exercice

Pour chacune des dépenses publiques ci-dessous, indiquez à quel groupe cité ci-dessus elle appartient.

- subventions à l'AVS : prévoyance sociale
- achat de matériel militaire : ordre et sécurité publique, défense
- construction d'un tunnel : trafic et télécommunications
- construction d'une station d'épuration : protection de l'environnement
- salaire d'un enseignant : formation
- salaire d'un conseiller fédéral : administration générale
- construction d'un hôpital : santé
- salaire d'un policier : ordre et sécurité publique, défense

3.3 Les ressources de l'Etat

Pour faire face à ses nombreuses dépenses, l'Etat dispose de plusieurs types de ressources :



- les impôts (impôt sur le revenu, TVA, impôt sur le tabac, etc.) ;
- les recettes administratives (écolage, amendes, permis de conduire, etc.) ;
- les produits des domaines et des entreprises publiques (bénéfices du Groupe E, bénéfices de Swisscom, etc.).

3.4 Qui prélève des impôts ?

En Suisse, de par la structure fédéraliste du pays, la Confédération, les cantons et les communes prélèvent des impôts. Le droit de ces collectivités est limité par la Constitution fédérale et les Constitutions cantonales. Par exemple, seule la Confédération a le droit de prélever un impôt sur les huiles minérales (essence) ou les cigarettes.

Les impôts se subdivisent en deux catégories, les impôts **directs** et **indirects** :

Impôts indirects : ils sont liés à la consommation et évoluent en fonction de celle-ci. Plus on consomme et plus on en paie. Ces impôts sont réputés moins « douloureux » que les autres car on ne s'aperçoit pas forcément de leur paiement.

Impôts directs : ils sont liés au patrimoine et au revenu.

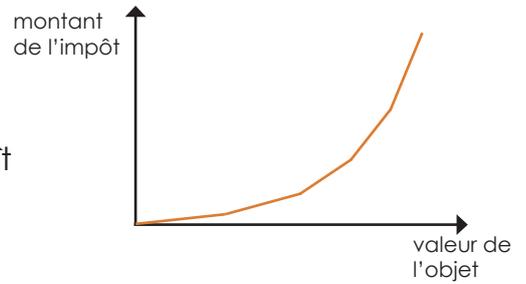
Les « impôts directs » représentent environ le 70% de l'ensemble des impôts perçus par la Confédération, les cantons et les communes ; les « impôts indirects », environ 30%.

<p>Impôts fédéraux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur le revenu - Impôt sur le bénéfice - Impôt anticipé - Taxe sur la valeur ajoutée - Impôt sur les boissons distillées - Impôt sur les huiles minérales - Droits de douane - ...
<p>Impôts cantonaux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur le revenu et la fortune - Impôt sur le bénéfice et le capital - Impôt sur les successions - Impôt sur les immeubles - Impôt sur les véhicules à moteur - Impôt sur les chiens - ...
<p>Impôts communaux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur le revenu et la fortune - Impôt sur le bénéfice et le capital - Impôt sur les successions - Impôt sur les immeubles - Impôt sur les chiens - Impôt sur les divertissements - ...

Les taux appliqués :

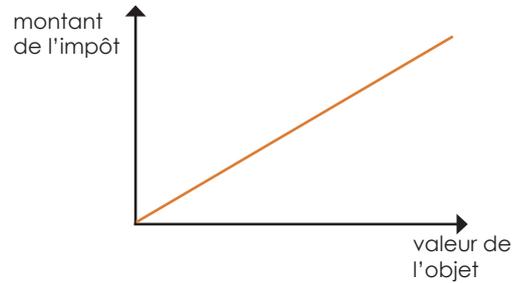
Les impôts progressifs :

- en % du revenu ou de la fortune. Le taux croît en fonction de cette valeur.
- appliqué plutôt aux impôts directs.



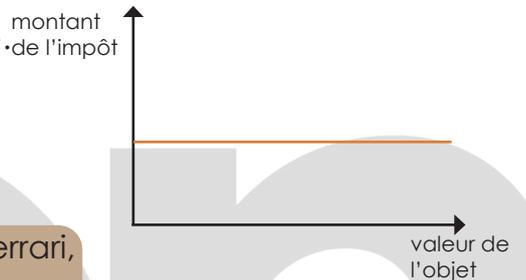
Les impôts proportionnels :

- en % de la valeur de l'objet avec un taux unique par catégorie. Ex : TVA
- Appliqué plutôt aux impôts indirects.



Les impôts fixes :

- applique un montant unique et forfaitaire. Ex : taxe sur les chiens, etc.
- Appliqué plutôt aux impôts indirects.



Par exemple, que j'achète une Smart ou une Ferrari, le taux de la TVA reste le même (**8.1%**).
Par contre, si mon revenu imposable est de CHF 100'000.-, le taux de l'impôt sur le revenu sera plus élevé (21%) que s'il est de CHF 50'000.- (16%).

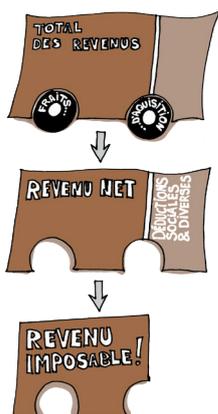


3.5 L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu concerne les personnes physiques. Aussi, le contribuable doit-il déclarer l'ensemble de ses revenus, à savoir :

- les revenus provenant d'une activité lucrative dépendante ou indépendante ;
- les revenus acquis en compensation, ou accessoires ;
- les revenus provenant de la fortune mobilière ou immobilière.

Le calcul du revenu imposable s'effectue de la façon suivante :



Total des revenus	52'000.-
Moins les "frais d'acquisition"	
p. ex : les frais de déplacement	10'500.-
= Revenu net	41'500.-
Moins les "déductions sociales et diverses"	
p. ex : les dépenses d'assurance maladie	11'500.-
= Revenu imposable	30'000.-

Au revenu imposable est appliqué un barème progressif. L'impôt communal est calculé en pourcentage de l'impôt cantonal. Complétez l'exemple ci-dessous :

Impôts sur le revenu

Revenu imposable de 30'000.- :

- Impôt cantonal (taux de 6,06%):	1 818.00
- Impôt communal (77.3% de l'impôt cantonal)	<u>1405.30</u>
- Impôt ecclésiastique (7% de l'impôt cantonal)	<u>127.25</u>
- Impôt fédéral direct	111.65
Total des impôts sur le revenu	<u>3462.20</u>

Impôt sur la fortune

Fortune imposable de 85'000.- :

- Impôt cantonal (1.62 ‰)	<u>137.70</u>
- Impôt communal (77.3% de l'impôt cantonal)	<u>106.45</u>
- Impôt ecclésiastique (20% de l'impôt cantonal)	<u>27.55</u>
- Pas d'impôt fédéral direct sur la fortune	
Total des impôts sur la fortune	<u>271.70</u>

3.6 Impôt anticipé

Attention, à partir de 200.- d'intérêts, la banque perçoit 35 % d'impôt **anticipé** qu'elle verse à la Confédération (il est possible d'en récupérer une partie en déclarant chaque année les revenus de sa fortune au fisc).

3.7 La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt fédéral sur la consommation. Elle est prélevée sur les biens et les services produits en Suisse ainsi que sur les biens et services importés. L'impôt payé par le commerçant est reporté sur le prix de l'objet, ce qui entraîne que c'est finalement le **consommateur** qui doit le supporter.



8.1 % pour toutes les opérations soumises à l'impôt

3.8 % pour les prestations d'hébergement (nuitée, petit déjeuner, ...)

2.6 % pour les denrées alimentaires, fournitures agricoles et horticoles, médicaments, journaux...

Différentes prestations dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'enseignement, de la culture, etc. sont exclues du champ d'application de la TVA.

4 Epargne et placements

Les banques, dont l'activité est surveillée par l'Etat, gèrent l'épargne :

Elles empruntent et prêtent l'argent.
Elles encaissent et paient des intérêts.

iconomix



Dans notre économie libérale, autant les particuliers, les entreprises que l'Etat épargnent et empruntent.

Les banques ont toutes sortes de comptes à proposer pour répondre aux vœux des épargnants. La durée du placement et la facilité de retrait déterminent en partie le taux d'intérêt.

LE COMPTE SALAIRE (jeunesse) : il s'agit d'un compte à faibles restrictions de retrait. Très utile car il permet d'obtenir une carte EC, une carte de crédit ; il est possible de donner des ordres de paiement, des ordres de virement.

LE COMPTE EPARGNE (junior/senior) : les conditions de retrait sont plus restrictives, mais il offre un meilleur taux d'intérêt.

LE COMPTE COURANT : très utile aux entreprises, car les mouvements d'argent sont permanents, en positif et en négatif (jusqu'à une limite fixée).



Autres placements proposés par les banques :

L'action : c'est un titre de propriété. En achetant une action, par l'intermédiaire de sa banque ou par Internet, on devient actionnaire d'une entreprise. Si l'entreprise fait de bonnes affaires, on touche un dividende variable annuel. On peut s'impliquer dans la vie de l'entreprise en participant aux assemblées générales. Si l'on veut récupérer son argent, on demande à la banque de revendre son action au tarif du moment (cours de la bourse).

L'obligation : c'est un papier-valeur qui certifie qu'une somme a été prêtée à une entreprise ou à un Etat (en général pour 3 à 8 ans). Les intérêts fixes payés chaque année sont généralement un peu plus hauts que sur un compte-épargne, car l'argent est bloqué pour un certain temps.

Les fonds de placement : l'argent est placé dans une fortune collective qui est gérée par des gestionnaires de fortune. L'investisseur choisit la composition générale du fonds (actions, immobilier, etc.) et récupère une part du bénéfice ou assume une part du déficit.

Sinon, que faire de son argent si on veut le faire fructifier ?

Les placements immobiliers : achat de bâtiments, de terrains, d'appartements. Dans ce cas, il ne faut pas oublier de tenir compte des frais divers liés aux immeubles (charges, amortissement, travaux d'entretien, intérêts à verser à la banque).

En général, on cherche toujours à placer son épargne de façon au moins à compenser la hausse du coût de la vie (inflation).

Exemple

Prenons un taux annuel d'inflation de 2 %. Si j'ai 1000.- d'économies, placés dans une banque à 2 %, je vais toucher 20.- d'intérêts. Avec 1020.- en compte, je ne peux acheter ni plus ni moins qu'avec 1000.- un an plus tôt. Mais les 2 % d'inflation sont maîtrisés.



5 Crédits, cartes bancaires et garanties

Pour réaliser des projets, il faut des moyens :

- soit on utilise ses propres économies (autofinancement)
- soit on cherche un financement extérieur (prêt ou crédit)



Le crédit implique la confiance du prêteur (créancier), qui prend toujours un risque face à l'emprunteur (débiteur). Plus le risque est **grand**, plus le taux d'intérêt est élevé.

Il existe deux sortes de crédits :

LES CREDITS NON COUVERTS : pas de garanties à fournir, donc taux d'intérêt élevé.

LES CREDITS COUVERTS : des couvertures ou des garanties sont fournies, donc le taux d'intérêt est plus bas.



Il existe diverses sortes de garanties :

- le **nantissement** : remettre au créancier des valeurs réelles (actions, obligations, police d'assurance vie...).
- l' **crédit hypothécaire** : mettre des terrains ou des bâtiments en garantie.
- le **cautionnement** : une personne se porte garante au cas où le débiteur ne paierait pas.

5.1 Les cartes bancaires

Pour mieux séduire la clientèle, chaque banque a sa propre pratique dans le domaine des cartes bancaires.

La carte de crédit

A paiement annuel, plus ou moins chère selon les offres données, lie la banque à une agence de crédit, permet d'effectuer toutes transactions bancaires dans le monde avec des limites de crédit plus ou moins importantes (de 1'000 à 50'000 francs).

Parmi ces cartes, citons MasterCard, **VISA**, **American Express** ...

Bien d'autres cartes existent sur le marché, par exemple :

La carte **de compte**

Gratuite, sert à retirer des espèces aux distributeurs et guichets.

La carte **de débit direct** (maestro, postcard)

Permet de retirer de l'argent jour et nuit, de régler dans tous les commerces avec débit immédiat du compte (=carte de débit). Elle n'est pas gratuite.

La carte **client** ou **fidélité**

Permet de comptabiliser des montants et/ou des points, et parfois de payer à crédit dans le magasin émetteur de la carte.

5.2 Les crédits soumis à la LCC

Les **crédits bancaires**, le **leasing**, les **cartes de crédit** et les **cartes client (avec paiement)** sont soumis à la loi sur le crédit à la consommation, pour les montants entre CHF 500 et CHF 80'000.-.

Pour obtenir un tel crédit, le client doit être **solvable** avec un revenu régulier. De plus, les organismes prêteurs doivent signaler tous les nouveaux contrats conclus à un fichier central qu'ils doivent aussi consulter pour toute nouvelle demande, afin de limiter les cas de **surendettement**.

6 le compte-rendu

Définition : Le compte-rendu donne des informations objectives et claires sur un événement. Il doit répondre aux questions suivantes :

Quoi ?	Que s'est-il passé ? Quel est l'événement principal ?
Qui ?	Qui est concerné ? Qui est responsable de l'incident ?
Où ?	Dans quel endroit l'événement a-t-il eu lieu ?
Quand ?	À quelle date et à quelle heure le fait s'est-il déroulé ?
Comment ?	Quelles sont les circonstances de l'événement ?
Pourquoi ?	Quelles sont les causes de l'événement ?

Démarche :

- Bien observer les événements (faire une liste des événements principaux à l'aide de mots clés et en utilisant les questions ci-dessus)
- Vérifier la chronologie des événements (pour des faits, les classer selon leur importance)
- Rédiger le compte-rendu en évitant les jugements personnels et en utilisant le passé (passé simple ou passé composé, imparfait)

Structure :

- Introduction (quoi ?, qui ?, où ?, quand ?)
- Partie principale (description précise de l'événement : comment ?)
- Conclusion (explication des causes et des conséquences possibles : pourquoi ?)

7 Le rapport

Définition : Un rapport est un témoignage résumant un fait (exposé d'un procès-verbal par un juge, témoignage rendu par un médecin...) et apportant une critique. Il est subjectif, contrairement au compte-rendu.

Les quatre étapes :

Préciser la demande	Quelles sont les connaissances, les attentes et les enjeux du destinataire ? Quelle est la situation ? (événement normal, incident...)
Traiter l'information	Récolter les différentes sources (entretiens, documentations, notes de lecture, compte-rendu...). Sélectionner les informations les plus pertinentes.
Faire un plan	Introduction (objet, cause, intérêt du rapport) – précise, brève, complète. Développement (constat objectif de la situation, critique, recommandations argumentées). Conclusion (réponse à la question posée : reprise des recommandations et solution proposée par l'auteur, sans éléments nouveaux).
Rédiger le rapport	Phrases courtes, titres parlants pour les différentes parties, paragraphes structurés, vocabulaire compréhensible Annexes, si nécessaire (explications, tableaux, graphiques)

8 Le résumé

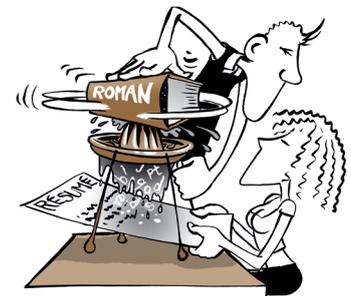
Définition : Un résumé est la restitution claire et objective du contenu principal d'un texte.

Démarche :

1. Se faire une idée générale du texte (longueur, titre, sous-titres, introduction, début).
2. Lire précisément le texte et l'annoter (mots-clés, passages importants, parties du texte).
3. Structurer et relier les idées (Mind Map, rassembler les informations par paragraphes, répondre aux questions suivantes : qui ? quand ? où ? quoi ? comment ? pourquoi ?)
4. Reformuler le texte avec ses propres mots (utilisation de synonymes, suppression des détails, pour rendre environ un tiers du texte)

Langage et forme :

- Style neutre et phrases courtes
- Transformation du discours direct en discours indirect
- Respect de la chronologie des faits
- Utilisation du présent



9 La synthèse

Définition : La synthèse est la sélection et la réorganisation des informations principales de plusieurs documents (deux, en général), selon un plan et d'après une problématique.

Repérage	Identification du type de texte (informatif, argumentatif...) et du thème commun Formulation de la problématique
Analyse et comparaison	Thème – idées principales reformulées (avec ses propres mots) – exemples
Structure	Plusieurs plans possibles : - Constat/causes/conséquences - Thèse/antithèse/synthèse - Aspects sociaux/économiques/psychologiques/politiques/écologiques...
Rédaction	Faire un plan Rédiger un texte d'environ 200 mots Différents paragraphes : - <i>Introduction</i> : présentation des documents, du thème commun, de la problématique - <i>Développement</i> : selon le plan choisi, en utilisant des prépositions, adverbes ou conjonctions (mais, néanmoins, cependant...) - <i>Conclusion</i> : brève reformulation du développement (deux phrases)